



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Commune de Châteauneuf-la-
Forêt

dossier n° DP 087 040 25 J0859

date de dépôt : 28 avril 2025

demandeur : **Madame PUGNET Mélanie**

pour : **la construction d'un garage attenant à la
maison d'habitation et extension du mur existant
jusqu'au portail**

adresse terrain : **41 rue de la Combe aux boeufs, à
Châteauneuf-la-Forêt (87130)**

ARRÊTÉ N° 2025/062
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Châteauneuf-la-Forêt

Le maire de Châteauneuf-la-Forêt,

Vu la déclaration préalable présentée le 28 avril 2025 par Madame PUGNET Mélanie demeurant 41 rue de la Combe aux boeufs, Châteauneuf-la-Forêt (87130);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'un garage attenant à la maison d'habitation et extension du mur existant jusqu'au portail ;
- sur un terrain situé 41 rue de la Combe aux boeufs, à Châteauneuf-la-Forêt (87130) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 15 juin 2007, modifié et révisé le 12 septembre 2013, modifié le 20/05/2016 ;

Vu l'affichage en mairie le 28/04/2025 de l'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable, en application de l'article R.423-6 du code de l'urbanisme ;

Considérant que la construction projetée a une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 40m² en zone urbaine du plan local d'urbanisme et qu'elle est donc soumise à permis de construire. (article R.421-14b du code de l'urbanisme - travaux exécutés sur une construction existante),

ARRÊTE

Article 1

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable.

A Châteauneuf-la-Forêt
Le 22/05/2025
Le maire,
M^{me} Françoise Rivet



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



bordereau d'envoi



PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE

COURRIER ARRIVÉ LE

22 MAI 2025

MAIRIE

87130 CHATEAUNEUF (LA F.)

DDT de la Haute-Vienne

Service instructeur

Atelier instruction

dossier n° DP 087 040 25 J0859

date de dépôt : 28 avril 2025

demandeur : Madame PUGNET Mélanie
pour : la construction d'un garage attenant à la
maison d'habitation et extension du mur existant jusqu'au portail

Monsieur le Maire de Châteauneuf-la-Forêt
Mairie
87130 Châteauneuf-la-Forêt

Le 16 mai 2025

Objet : transmission d'une proposition de décision sur une demande de déclaration préalable

affaire suivie par : TAYSSE Karine
05 19 03 22 38
karine.taysse@equipement-agriculture.gouv.fr.

Références du dossier

Demande de déclaration préalable n° DP 087 040 25 J0859
Déposée le 28 avril 2025

Pour le(s) demandeur(s) suivant(s) :
PUGNET Mélanie

Liste des travaux : nouvelle construction, édification d'une clôture

Sur un(des) terrain(s) situé(s) à :
41 rue de la Combe aux boeufs
87130 Châteauneuf-la-Forêt

Date limite avant laquelle le courrier doit être notifié au demandeur :

28/05/2025

Désignation des pièces :

Arrêté de décision

Observations :

Refus

Pour le directeur et par délégation,
Le responsable du pôle instruction

Pierre NICOLAS

N.B : merci de nous informer rapidement de la date de signature de la décision et de la date de sa notification au demandeur.